

COMMUNE DE SAINT-BARAING

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : M. BEAU David, Mme BEAU Émilie, M. BOURGEOIS Franck, M. CUSSEY Florian, M. MEUNIER David, Mme MICHAUD Mélanie, M. VAUDRY Pascal, Mme REVERCHON Delphine, Mme RIGAUD Émilie, M. Alexis WIOLAND, Mme Carine WIOLAND.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8 h 00.

Mme Mélanie MICHAUD et Mme RIGAUD Émilie ont été désignées en qualité de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 12 mars 2026
- DCM : Election du maire
- DCM : Détermination du nombre d'adjoint
- DCM : Election des adjoints
- DCM : Détermination des indemnités des élus
- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2026

Suite à la projection du document, aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Délibération : élection du maire

A l'appel de candidature, deux candidats se présentent : M. David BEAU et M. David MEUNIER
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. David BEAU : 9 (neuf) voix sur 11
- M. David MEUNIER : 2 (deux) voix sur 11

M. David BEAU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé maire.

3- Délibération : détermination du nombre d'adjoint

M. le Maire précise que le nombre d'adjoints à Saint-Baraing est historiquement fixé à deux, afin de ne pas alourdir le budget communal.

De plus, M. Beau David indique que les commissions communales ne sont pas suffisamment importantes pour en justifier un de plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix) des membres présents, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

4- Délibération : élection des adjoints

M. le Maire demande aux candidats de se présenter par liste tout en respectant la parité.

M. Bourgeois Franck et Mme Reverchon Delphine, ainsi que M. Meunier David et Mme Rigaud Émilie se portent candidats

Les membres du conseil sont appelés à voter.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Bourgeois Franck et Mme Reverchon Delphine, 9 voix sur 11

– M. Meunier David et Mme Rigaud Émilie, 2 voix sur 11

La liste de M. Bourgeois Franck et Mme Reverchon Delphine ayant obtenu la majorité absolue, ils ont été proclamés adjoints au maire.

5- Délibération : Lecture de la charte de l' élu local

M. le Maire a procédé à la lecture de la charte de l' élu local devant les membres du Conseil municipal.

Cette charte (jointe au procès-verbal) rappelle les principes déontologiques que doivent respecter les élus locaux dans l'exercice de leur mandat, notamment les valeurs de dignité, probité, impartialité, intégrité et exemplarité.

6- Délibération : Détermination des indemnités des élus

M. le Maire rappelle que les indemnités sont fixées par principe au taux maximum, sauf si le maire demande à percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème ci-contre.

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas prendre la totalité et sollicite le conseil afin de délibérer sur une indemnité au taux de 26 %.

M. Franck Bourgeois et Mme Delphine Reverchon ne souhaitent pas la totalité de l'indemnité allouée et sollicite un taux de, respectivement, 10 % et 2.8 %.

Population TOTALE	MAIRE		ADJOINT	
	Taux (% de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle (€)	Taux max (% de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle (€)
- de 500	28,1	1 155,06	10,89	447,64
500 à 999	44,3	1 820,96	11,77	483,81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 26/03/2026 de fixer le montant des indemnités brut comme suit :

- Maire : 26 % de l'indice 1027, soit 1 068.74 €
- 1er adjoint : 10 % de l'indice 1027 soit 411.05 €
- 2ème adjoint : 2.8 % de l'indice 1027 soit 115.09 €

7- Questions diverses

M. le Maire invite les conseillers à poser les questions.

Mme Rigaud Émilie prend la parole pour préciser qu'il ne s'agit pas réellement de questions. Mme Rigaud Émilie souhaite revenir notamment sur la propagation de rumeurs et la diffusion de fausses informations, lors de la campagne électorale, telles que « la destruction de l'église » ou l'affirmation selon laquelle M. David Meunier aurait voulu siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de Chaussin pour y semer le désordre. Elle souligne que ces accusations sont à la fois infondées et absurdes. M. le Maire précise que lui-même et ses colistiers n'ont pas colportées ce genre d'informations et qu'il a mené cette campagne dans le respect de chacun. Par ailleurs, M. David Beau a également pris note que la tête de liste a indiqué qu'elle envisagerait de démissionner si elle n'était pas élue. M. David Meunier a répondu qu'il examinerait la situation.

M. David Meunier, interrogé à son tour, indique que les conditions météorologiques n'ont pas permis le bon déroulement des opérations d'affouage. En conséquence, il sollicite le report d'un mois de la date de fin de l'affouage, afin de permettre aux bénéficiaires de mener à bien leurs travaux dans des conditions plus favorables dans le but de ne pas endommager la forêt. M. David Beau a conscience de ce problème et accepte d'accorder un report.

M. David Meunier revient également sur la demande formulée par les habitants lors d'une réunion publique, souhaitant que les associations bénéficiant d'indemnités de la mairie contribuent à des actions pour faire vivre le village. Il demande également la communication de comptes rendus de réunion détaillés incluant des chiffres (nombre de voix, ...) afin d'informer les habitants.

M. David BEAU précise que, depuis l'arrivée de la nouvelle secrétaire fin 2024, et conformément à sa demande formulée en 2023, les comptes rendus gagnent en précision et en exhaustivité, offrant ainsi une information plus complète à la population et interroge M. David Meunier quant à la lecture de ces derniers au vu de sa demande. Il précise qu'une réflexion pourrait être engagée sur la création d'une page Facebook. Il souligne néanmoins que la commune bénéficie déjà de l'application « Intramuros », outil permettant de diffuser rapidement les informations auprès des habitants qui se sont abonnés.

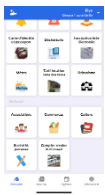
M. Franck Bourgeois propose de collecter les adresses e-mail ou tout autres moyens des habitants pour leur transmettre en temps réel les informations les concernant.

M. David Meunier évoque ensuite des points relatifs à l'embellissement du village, tels que la plantation de fleurs dans les massifs et la taille des espaces verts, le curage des fossés. Il soulève également le problème des bancs en bois, et la vitesse excessive dans le village.

M. David Beau indique que l'ensemble de ces points sera étudié au cours de la mandature et précise qu'il convient également de prendre en compte le budget de la commune. Il ajoute enfin que les routes départementales relèvent de la compétence du Département, ce qui limite les possibilités d'intervention de la commune.

M. David Beau rappelle aux conseillers l'importance d'une participation assidue aux conseils municipaux, conformément à l'engagement pris pour une durée de sept ans.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 9 h 10.



Application Intramuros

Retrouvez toute l'actualité de la commune (Comptes rendus du CM, l'agenda, l'urbanisme, les horaires de la déchetterie, etc...) via l'application Intramuros, téléchargeable **gratuitement** et sans communiquer vos données personnelles.

La secrétaire de séance
Mélanie MICHAUD

M. le Maire
M. David BEAU

Émilie RIGAUD